



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

**PROJET DE REAMENAGEMENT
D'UN CARREFOUR GIRATOIRE RD 2564 - RD 51
COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN**

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU
PRELIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA 2000**



Coordonnées du porteur de projet :

Département des Alpes Maritimes

Direction des Routes et des Infrastructures de transports

147 boulevard du Mercantour

06201 Nice cedex 3

Téléphone : 04 97 18 65 63

Email : ccazenave@departement06.fr

Nom du projet :

Réaménagement d'un carrefour giratoire entre la RD2564 et la RD51 sur la commune de Roquebrune Cap Martin

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Projet situé au sein de la zone Natura 2000 spéciale de conservation (ZSC) « CORNICHE DE LA RIVIERA » - FR9301568

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le Département des Alpes-Maritimes envisage le réaménagement du carrefour entre la RD 2564 et la RD 51, sur le talus faisant face à l'hôtel Vista Palace, sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin.

Les travaux consistent à réaménager un carrefour existant en créant un giratoire, afin de sécuriser de manière significative les échanges dans l'anneau et ses quatre branches, de diminuer les vitesses d'approche et de donner plus de lisibilité au carrefour. Par la même occasion, dix places de stationnement seront réaménagées avec cheminement piéton.

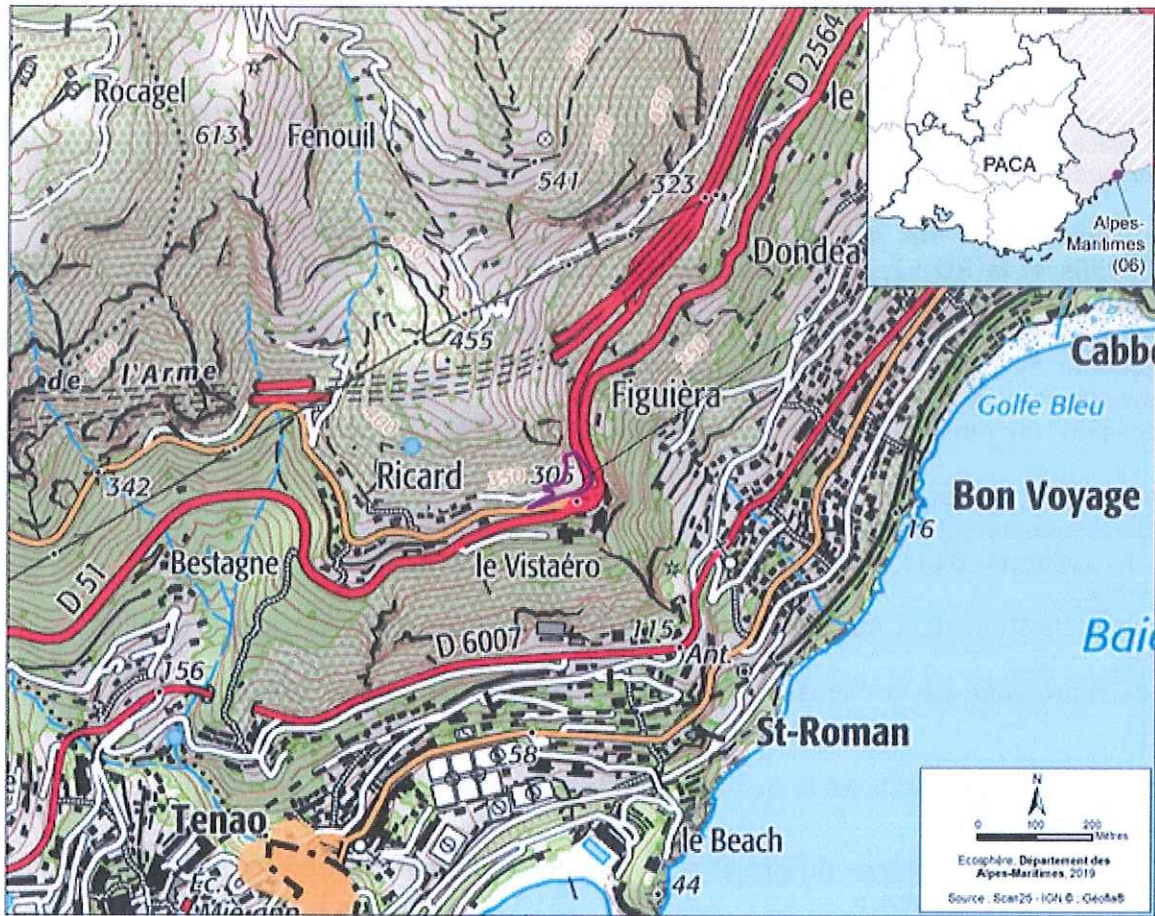
Les travaux comprendront des opérations :

- de terrassement du talus amont par déroctage (1200 m²),
- de création d'un giratoire oblong avec un aménagement paysager dans l'anneau central,
- de réalisation d'un ouvrage d'art pour une partie de chaussée en encorbellement (60 m²),
- de reprofilage de la chaussée des quatre bretelles de raccordement au giratoire (3795 m²)

Le Département a sollicité le bureau d'étude ECOSPHERE pour la réalisation de l'expertise écologique du site.

L'analyse des incidences du projet sur les enjeux de conservation du site Natura 2000 a été réalisée au moyen :

- d'une analyse des documents relatifs au site ;
- du résultat des inventaires de terrain réalisés par le bureau d'étude Écosphère en 2019 dans le cadre de l'évaluation des impacts au cas par cas.



b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

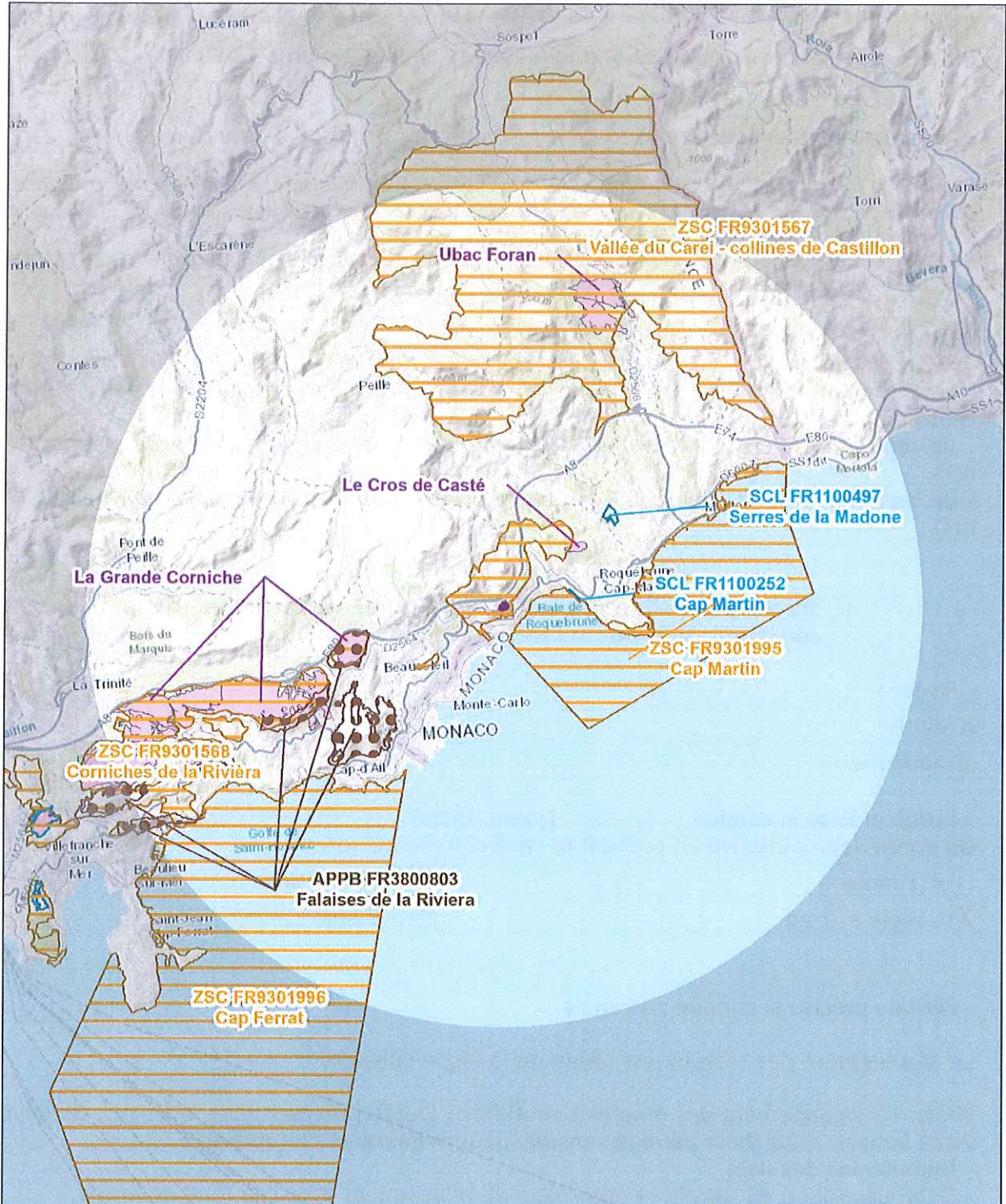
Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé sur la commune de Roquebrune Cap Martin

Lieu-dit : Vistéaro

En site(s) Natura 2000 **X**

n° de site(s) : Zone de conservation spéciale (ZSC) FR 9301568 – Corniches de la Riviera, désignée par l'arrêté de création du 2 juin 2010



Zone d'étude	Protection contractuelle
Protection foncière	Zones Spéciale de Conservation (ZSC)
Sites du Conservatoire du Littoral (SCL)	Protection réglementaire
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB)

N

0 1 2 Km

Écosphère, Département des Alpes-Maritimes, 2019
Source : World topographic - ESRI ©
Données - INPN ©

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation : 5.620 m²

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Les travaux comprendront des opérations :

- de terrassement du talus amont par déroctage (1200 m²),
- de création d'un giratoire oblong avec un aménagement paysager dans l'anneau central,
- de réalisation d'un ouvrage d'art pour une partie de chaussée en encorbellement (60 m²),
- de reprofilage de la chaussée des quatre bretelles de raccordement au giratoire (3795 m²)

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : 12 mois

Le déroulement des travaux est prévu de la façon suivante :

Phase 1 - Dégagement des emprises routières - Durée prévisionnelle 4/5 mois, de novembre 2019 à mars 2020 (hors période sensible pour avifaune et chiroptère) :

- Démolitions des ilots,
- Débroussaillage du terrain et déroctage du talus amont jusqu'au fond de forme,
- Dévoisement et enfouissement des réseaux concessionnaires,
- Remblaiement en chaussée provisoire,
- Réalisation de l'encorbellement.

Phase 2 - Projet routier - Durée prévisionnelle 8 mois, de mai 2020 à décembre 2020 :

- Terrassement du giratoire,
- Reprofilage des quatre bretelles,
- Pose des bordures,
- Mise en œuvre des enrobés des trottoirs et de la chaussée,

- Pose de candélabres pour l'éclairage public,
- Signalisation horizontale et verticale.

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Pour les besoins du chantier :

- Déroctage du talus amont jusqu'au fond de forme (1.200 m2)
- Zone de chantier aménagée hors espace naturel sur zone étanche existante
- Dévoisement et enfouissement des réseaux concessionnaires (télécommunications, électricité, adductions d'eau potable)

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (en phase chantier)
- Pollutions possibles (en phase chantier)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation (en phase chantier)
- Bruits (en phase chantier)
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

Les inventaires écologiques, réalisés durant les périodes optimales d'observation des espèces concernées par une équipe de naturalistes expérimentés aux compétences complémentaires, ont permis de caractériser la composition, l'organisation et le fonctionnement des peuplements naturels (espèces et habitats) présents dans l'aire d'étude et dans son espace de fonctionnalité.

Les inventaires se sont également attachés à cartographier la distribution précise des espèces patrimoniales mais également l'état de conservation de leurs stations, en relevant les pressions actives et potentielles qui s'exercent.

Considérant la nature des terrains couverts par le projet et les principales espèces animales et végétales qui peuvent s'y exprimer dans le contexte local, les inventaires naturalistes ont concerné les groupes suivants :

- Habitats naturels et flore vasculaire,
- Oiseaux nicheurs,
- Reptiles,
- Amphibiens,

Insectes (papillons de jour, orthoptères, odonates).

Dates d'inventaire

Type d'inventaire	Intervenant	Dates	Conditions
Inventaire flore et habitats naturels	Martin DALLIET	17 avril 2019	Bonnes (Ensoleillée, Sans vent, 11 à 17°C)
Inventaire faunistique : avifaune, herpétofaune	Kévin COURTOIS		
Inventaire flore et habitats naturels	Ludovic LEJOUR	18 juin 2019	Bonnes (Ensoleillée, Sans vent, 28°C)
Inventaire faunistique : Entomofaune	Sylvain MALATY	26 juin 2019	Bonnes (Ensoleillée, Sans vent, 30°C)

Limites de l'inventaire

Les prospections ont été réalisées aux optimums de présence des espèces et dans de bonnes conditions météorologiques – les paramètres de l'année 2019 sont compris dans les normales de saison. Le gyrobroyage de la partie basse de la zone d'étude n'a pas permis d'observer le Caroubier.

Cartographie de l'occupation du sol et typologie des végétations

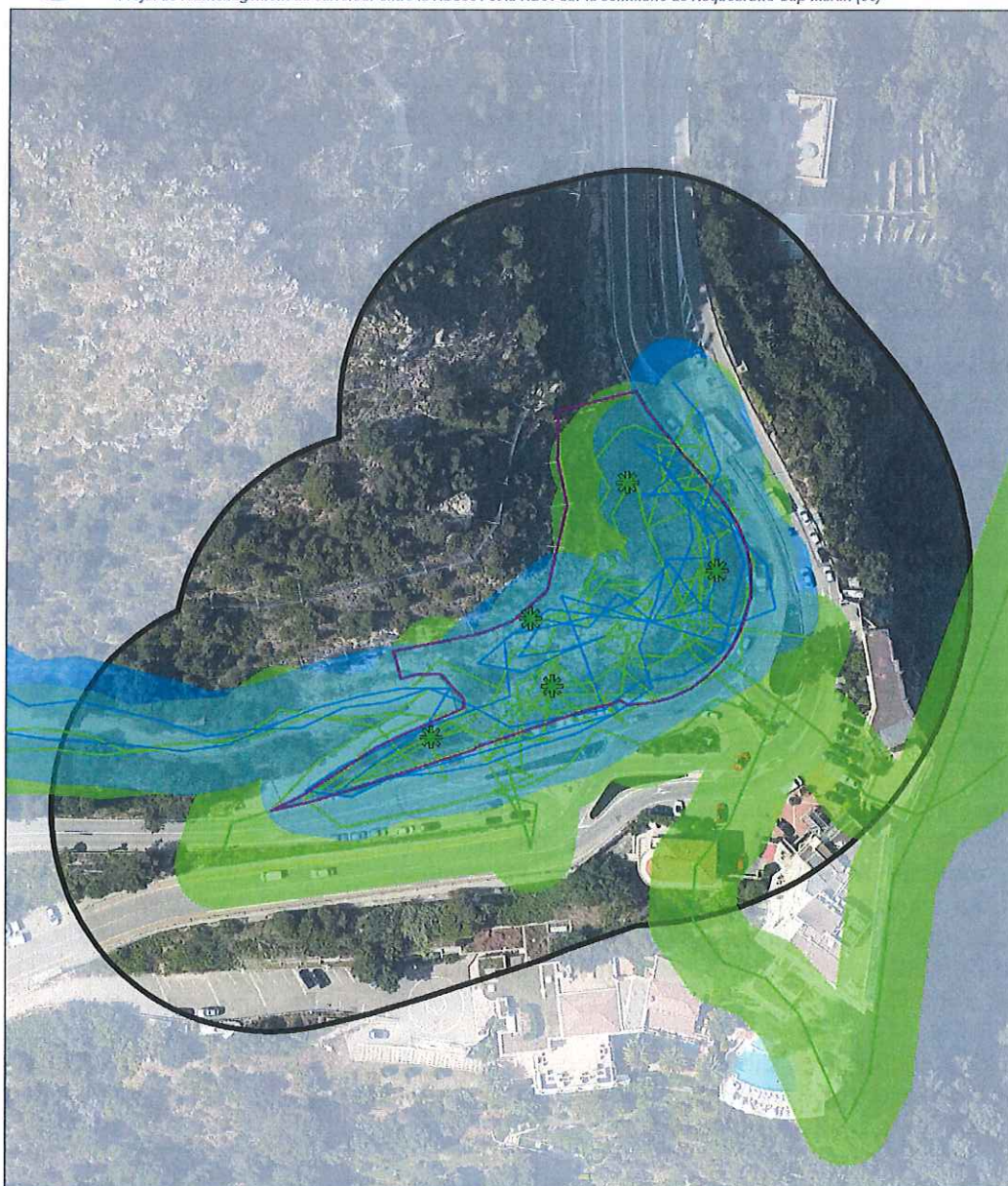
L'occupation du sol a été digitalisée sous SIG, en amont des sessions de terrain, par photo-interprétation (orthophotographies aériennes et infrarouges, IGN, BD topo...), puis affinée par des relevés phytocécologiques définis selon un échantillonnage stratifié, afin de caractériser les habitats naturels.



Méthodologies d'inventaires

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

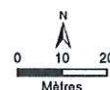
Projet de réaménagement du carrefour entre la RD2564 et la RD51 sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin (06)



- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Méthodes

- Relevés phytosociologiques
- Transect inventaire floristique (17/04/2019; 18/06/2019)
- Transect inventaire faunistique (17/04/2019; 26/06/2019)



Ecosphère, Département des Alpes-Maritimes, 2019

Source : Orthophotos 2015 - IGN ©

Localisée au nord du lieu-dit « Le Vistaéro », à une altitude comprise entre 305 et 340 m, l'aire d'étude se situe à la limite de l'étage de végétation du thermoméditerranéen (versant sud). Elle se caractérise par des sols squelettiques développés sur des pentes raides, où la roche mère calcaire, composé d'une alternance indifférenciée de dolomies et de marnes, affleure régulièrement.

L'aire d'étude comprend :

- des formations arborescentes relativement basses à Pin d'Alep (*Pinus halepensis*) du *Quercion ilicis*, notamment sur les zones rocheuses ;
- des formations arbustives dominées par le Pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), le Myrte (*Myrtus communis*) et l'Olivier (*Olea europaea*), espèces caractéristiques de l'*Oleo sylvestris-Ceratonion siliquae* et pouvant accueillir régulièrement des individus de Caroubier (*Ceratonion siliqua*). Du fait de sa position en bord de route, ce faciès arbustif est régulièrement rajeuni par débroussaillage ;
- des formations ouvertes de pelouses sèches à Brachypode rameux (*Brachypodium retusum*) sur les sols les plus maigres qui évoluent vers des formations à Barbon hérissé (*Hyparrhenia hirta*) sur les sols plus épais ;
- des formations rupicoles à Lilas d'Espagne (*Centranthus ruber*), *Phagnalon des rochers* (*Phagnalon saxatile*).

Au sein de l'aire d'étude, l'habitat de Pelouse à Brachypode rameux est présent en mosaïque avec d'autres formations de la même série de végétation (garrigues, fourrés) sur des sols maigres ou des steppes sur sols plus profonds. Du fait de sa position en lisière d'un réseau routier et de l'urbanisation, cet habitat naturel subit des perturbations plus ou moins récurrentes et intenses telles que le débroussaillage des bords de route ou la sécurisation des falaises. Néanmoins, ces perturbations peuvent avoir des effets relativement bénéfiques, en contrant la dynamique naturelle menant à une fermeture des milieux.

Parmi les 81 espèces végétales recensées dans l'aire d'étude, aucune espèce à enjeu notable n'a été recensée. Notons néanmoins la présence d'Andropogon à deux épis (*Andropogon distachyos*), espèce déterminante ZNIEFF qui présente un enjeu faible et dont quelques touffes se mêlent aux cortèges des pelouses à Brachypode rameux. Cette diversité modeste est liée aux perturbations récurrentes du site, notamment le débroussaillage des bords de routes ou la sécurisation des falaises. Néanmoins, l'analyse des photos de l'application Google Streetview ® (Photographie datant de Juin 2015), montre un individu arbustif dont le feuillage s'apparente à celui du Caroubier (*Ceratonion siliqua* L., 1753). Les travaux d'entretien menés en tout début de printemps n'ont pas permis de confirmer cette donnée. Cette espèce est malgré tout considérée comme présente du fait de la possibilité d'un rejet de souche et du maintien de l'individu au niveau local.

Malgré des recherches ciblées, certaines espèces végétales remarquables typiques des pelouses ouvertes à Brachypode rameux et des milieux rocheux de la Riviera n'ont pas été contactées dans l'aire d'étude.

Malgré un contexte écologique propice à une richesse des cortèges d'entomofaune (espèces endémiques des Alpes-du-Sud), la surface restreinte de l'aire d'étude, la fragmentation du territoire (urbanisation) et les opérations d'entretien de la végétation de bord de route confèrent au site un intérêt limité. La richesse spécifique observée est minimale et aucune espèce d'insecte présentant un enjeu de conservation n'a été recensée sur l'aire d'étude.

Une seule espèce de reptiles a été avérée au sein de la zone d'étude, la Tarente de Mauritanie (*Tarentola mauritanica*). L'aire d'étude est favorable à l'accomplissement de la totalité du cycle de vie de l'espèce.

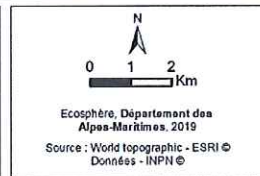
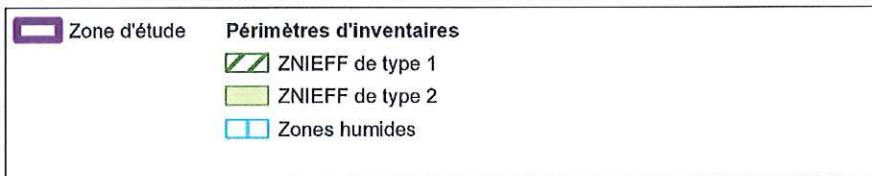
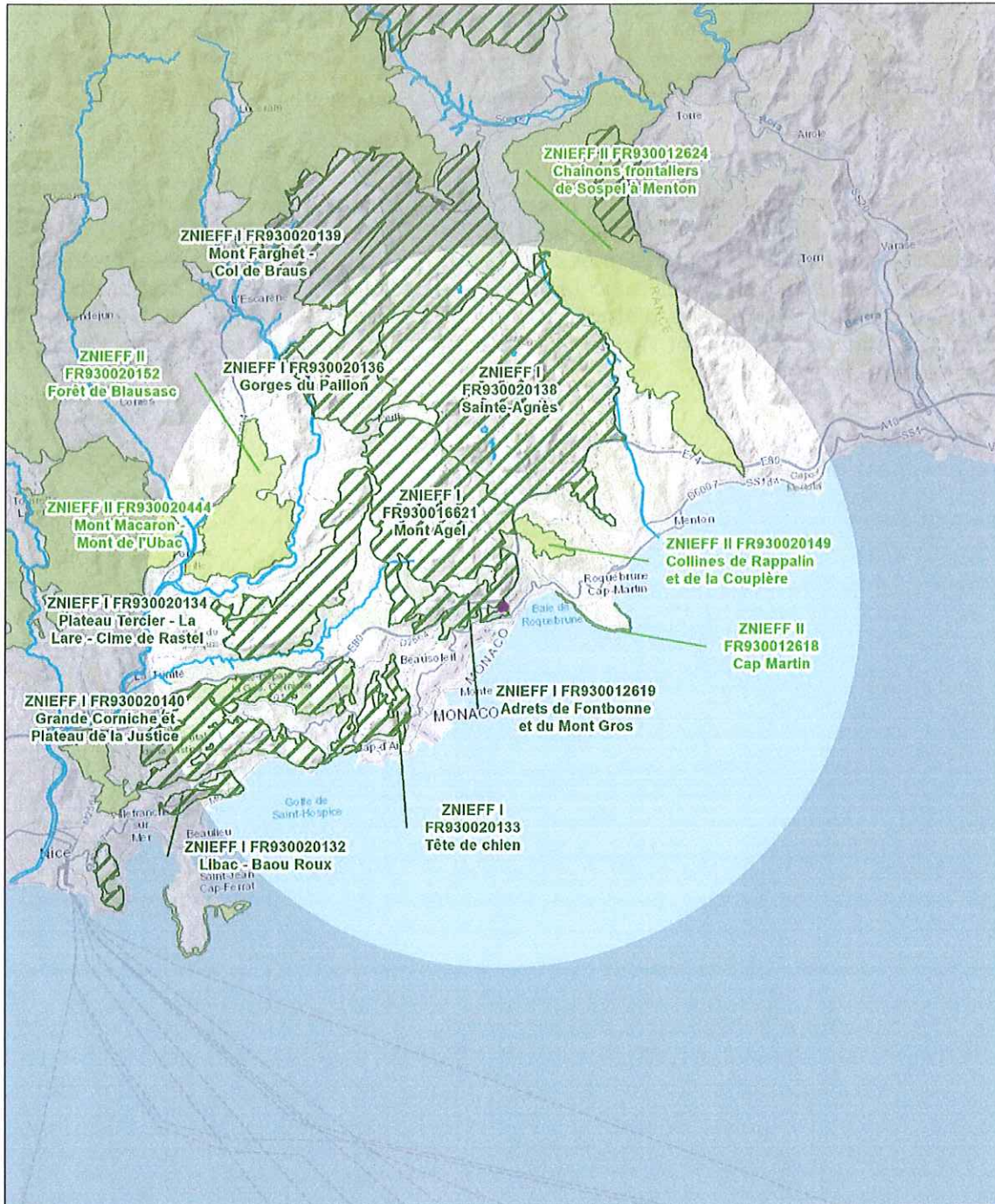
Les inventaires menés sur le site ont permis de recenser 10 espèces, notamment le monticole bleu et la fauvette mélanocéphale. Cette richesse spécifique est peu élevée mais la zone d'étude est très réduite et son aspect rocheux implique la présence d'espèces adaptées.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

L'aire d'étude, sur la commune de Roquebrune Cap-Martin, est incluse dans la ZSC FR9301568 Corniches de la Riviera et dans la ZNIEFF de type I FR930012619 Adrets de Fontbonne et du Mont Gros, désignées entre autres pour leurs cortèges floristiques et faunistiques remarquables liés aux falaises littorales et proche de nombreux autres zonages réglementaires. L'aire d'étude se situe également au sein de deux sites inscrits : Littoral de Nice à Menton et Terrains situés en contrebas de la Grande Corniche à Roquebrune-Cap-Martin.

Projet de réaménagement du carrefour entre la RD2564 et la RD51 sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin (06)



USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation

Construite, non naturelle : secteur urbanisé (hôtel et habitations) + axes routiers (routes départementales et bretelle autoroutière)

Autre (préciser l'usage) : bord de route régulièrement entretenu dans sa partie basse par débroussaillage et dans sa partie haute au niveau de filets anti-chute de pierres.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

L'aire du projet se développe autour du carrefour de la RD2564 et RD51, sur un talus assez raide où se développent des pelouses à Brachypode rameux en mosaïque avec des steppes à Barbon hérissé, des fourrés thermophiles, des affleurements rocheux, traduisant l'hétérogénéité de l'épaisseur du sol. Une seule espèce végétale remarquable est citée, le Caroubier – l'individu a été débroussaillé au printemps avant les prospections et pourrait rejeter de souches.

Une espèce végétale exotique envahissante s'exprime en bord de route, l'Ailante glanduleux.

L'intérêt faunistique du site concerne principalement la Tarente de Mauritanie, espèce protégée de portée nationale, le Monticole bleu, la Fauvette mélanocéphale et le Serin cini. Le reste du cortège est très modeste du fait de la taille du site et de sa composition (milieux rupicoles et pelouses piquetées d'arbustes).

En raison de sa taille restreinte et de sa configuration, le site n'est pas attractif pour les chauves-souris – pas de vieux arbres, de fissures proximité de la route et des éclairages publics, surface enherbée très réduite (moins de 0,4 ha).

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Formations végétales observées sur l'aire d'étude, M. DALLIET, 17/04/2019

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Habitats inscrits à l'annexe I de la directive habitats 92/43/CEE du conseil présents dans le site natura 2000

Le tableau ci-après dresse la liste des habitats d'intérêt communautaire recensés dans le Formulaire standard de données (FSD) de la ZSC FR9301568 : Corniches de la Riviera.

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire (* prioritaire)	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1240	8	A	C	B	A
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	(0,05 %)				
3140	0,01	C	C	C	C
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	(0 %)				
5330	57	A	B	A	A
Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	(3,54 %)				
6210	30	B	C	B	B
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	(1,86 %)				
6220*	58	A	C	B	A
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	(3,6 %)				
7220*	0,3	B	C	B	B
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	(0,02 %)				
8130	2,3	B	C	B	B
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	(0,14 %)				
8210	52	A	C	A	A
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	(3,23 %)				
8310	0	B	C	B	B
Grottes non exploitées par le tourisme	(0 %)				
92A0	2,5	B	C	B	B
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	(0,15 %)				
9320	28	A	C	B	A
Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	(1,74 %)				
9340	187	B	C	B	B
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	(11,62 %)				
9540	157	A	C	B	B
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	(9,76 %)				

Habitats d'intérêt communautaire recensés dans le Formulaire standard de données (FSD) de la ZSC FR9301568

- Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100 € p > 15 % ; B = 15 € p > 2 % ; C = 2 € p > 0 % .
- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Évaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



<p> Aire d'étude immédiate</p> <p> Aire d'étude rapprochée</p> <p><u>Typologie d'occupation du sol</u></p> <p>Habitats forestiers</p> <p> Pinède à Pin d'Alep</p> <p>Habitats ouverts</p> <p> Falaise et affleurement rocheux à végétation calcicole piquetée de Pin d'Alep</p>	<p> Pelouse rocailleuse à Brachypode rameux et garrigue à Hélianthème</p> <p> Pelouse à Brachypode rameux piquetée d'éléments de fourré thermophile à Pistachier lentisque</p> <p> Steppe provençale à Hyparrhenia et pelouse à Brachypode rameux</p> <p>Habitats artificialisés</p> <p> Route</p>	<p></p> <p>0 10 20 Mètres</p> <p>Ecosphère, Département des Alpes-Maritimes, 2019</p> <p>Source : Orthophotos 2015 - IGN ©</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitats 92/43/cee du conseil présentes dans le site natura 2000

Le tableau ci-après dresse la liste des espèces d'intérêt communautaire recensées dans le Formulaire standard de données (FSD) de la ZSC FR9301568 : Corniches de la Riviera.

Groupe	Code	Nom français	Nom scientifique	Type	Effectif	Population	Conservation	Isolement	Évaluation globale
Flore	6176	Nivéole de Nice	Acis nicaeensis	résidente (sédentaire)		A	A	A	A
Amphibiens	6211	Spéléropès de Strinati	Speleomantes strinati	résidente (sédentaire)	10-15 stations	B	B	B	A
Reptiles	6137	Phyllodactyle d'Europe	Euleptes europaea	résidente (sédentaire)	5-10 stations	B	B	A	A
Invertébrés	1065	Damier de la succise	Euphydryas aurinia	résidente (sédentaire)		C	B	C	B
	6199	Ecaille chinée	Euplagia quadripunctaria	résidente (sédentaire)		D			
	1088	Grand capricorne	Cerambyx cerdo	résidente (sédentaire)		D			
	1074	Laineuse du Prunellier	Eriogaster catax	résidente (sédentaire)		D			
	1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	résidente (sédentaire)		D			
	4035	Noctuelle des peucédans	Gortyna borelii lunata	résidente (sédentaire)	4 stations	B	B	B	A
Mammifères	1308	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	concentration (migratrice)		C	C	C	C
	1324	Grand Murin	Myotis myotis	concentration (migratrice)		C	C	C	C
	1304	Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	concentration (migratrice)	10-20 individus	C	B	C	B
	1310	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	concentration (migratrice)		C	B	C	C
	1307	Petit Murin	Myotis blythii	concentration (migratrice)	5-10 individus	C	C	C	C
	1303	Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	hivernage (migratrice).		C	B	C	C
	1303	Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	concentration (migratrice)		C	B	C	C
	1321	Vespertilion à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	concentration (migratrice)		C	C	C	C
	1323	Vespertilion de Bechstein	Myotis bechsteinii	concentration (migratrice)		C	C	C	C

Espèces d'intérêt communautaire recensées dans le Formulaire standard de données (FSD) de la ZSC FR9301568

- **Population** : A = 100 □ p > 15 % ; B = 15 □ p > 2 % ; C = 2 □ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

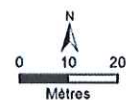
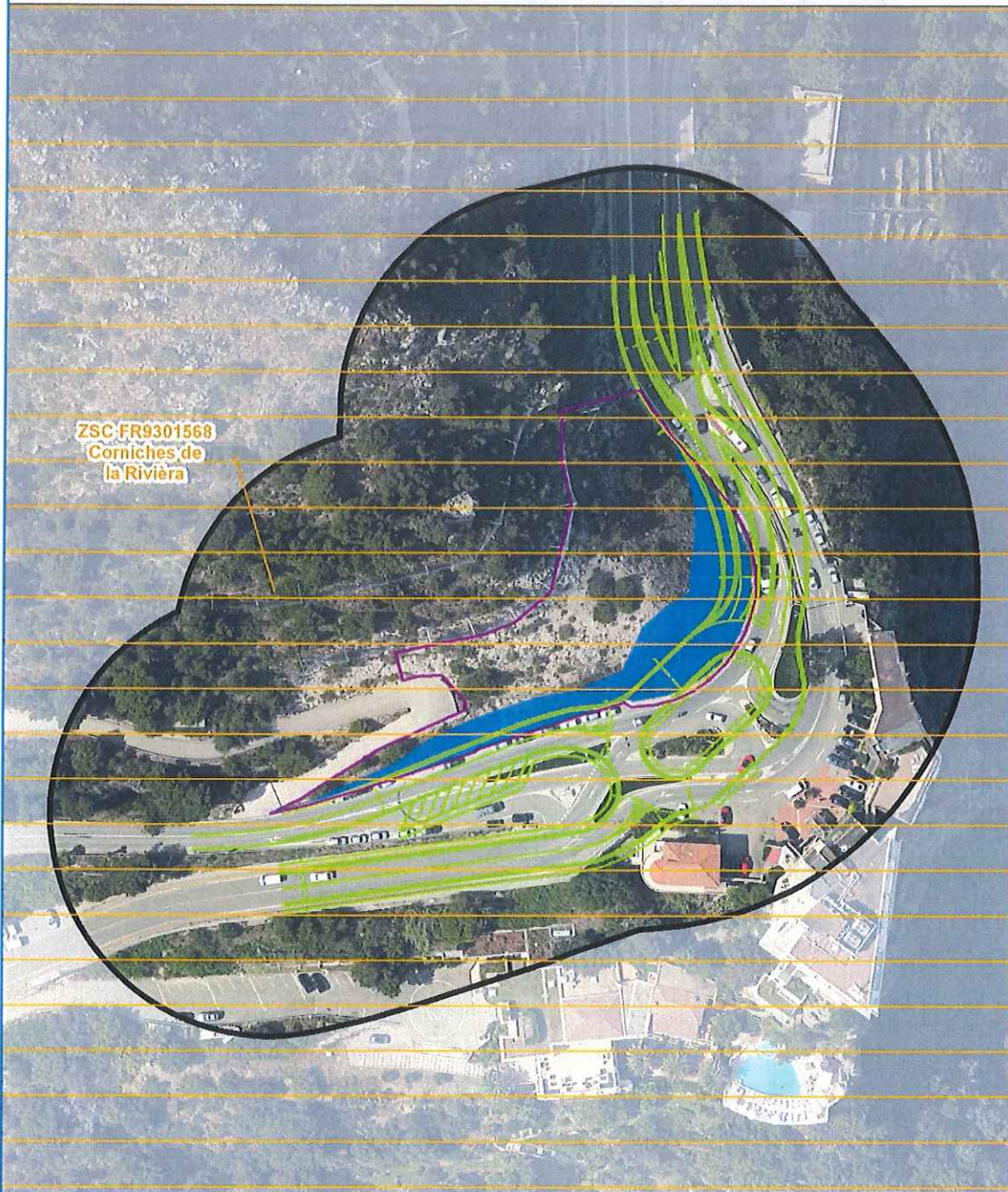
L'ensemble de l'aménagement est inclus dans le périmètre de la ZSC FR9301568 Corniches de la Riviera.

Les effets prévisibles du projet d'aménagement étudié sont les suivants :

- destruction d'individus ou d'habitats d'espèces végétales ou animales remarquables, principalement due à l'élargissement de la route ;
- altération des habitats et perte d'attractivité temporaire ou permanente des milieux périphériques en lien avec l'activité du chantier ;
- altérations récurrentes des peuplements liées à l'activité du site en exploitation.

Composante du projet	Nature de l'effet	Type/durée d'impact	Taxons à enjeu concernés
Défrichage et travaux de déroctage	Destruction d'habitat naturel	Direct / Permanent	Pelouses sèches à Brachypode rameux
	Destruction d'individus d'espèces patrimoniales	Direct / Permanent	Caroubier, Monticole bleu, Fauvette mélanocéphale, Serin cini, Tarente de Maurétanie
	Destruction d'habitats d'espèces patrimoniales	Direct / Permanent	Milieux rupicoles (Monticole bleu), fourrés thermophiles (Fauvette mélanocéphale), pelouses et fourrés (Serin cini)
	Dérangement d'espèces patrimoniales	Direct / Temporaire	Monticole bleu, Fauvette mélanocéphale, Serin cini, Tarente de Maurétanie

Typologie des effets du projet et ses différentes composantes sur le patrimoine naturel de l'aire d'étude



Écosphère, Département des Alpes-Maritimes, 2019

Source : Orthophotos 2015 - IGN ©

Interactions entre l'aire du projet et les habitats naturels d'intérêt communautaire

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire (* prioritaire)	Liens entre les habitats naturels et le projet
1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques	Absent de l'aire du projet
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Absent de l'aire du projet
5330 Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	Absent de l'aire du projet
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	Absent de l'aire du projet
6220* Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	Habitat relictuel présent dans l'aire d'étude (0,12 ha) maintenu ouvert par débroussaillage régulier
7220* Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	Absent de l'aire du projet
8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Absent de l'aire du projet
8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Absent de l'aire du projet
8310 Grottes non exploitées par le tourisme	Absent de l'aire du projet
92A0 Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	Absent de l'aire du projet
9320 Forêts à Olea et Ceratonia	Absent de l'aire du projet
9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	Absent de l'aire du projet
9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Absent de l'aire du projet

Liens entre les habitats naturels et le projet

Interactions entre l'aire du projet et les espèces d'intérêt communautaire

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Liens entre les espèces d'intérêt communautaire et le projet
Flore	Nivéole de Nice	<i>Acis nicaensis</i>	Espèce non contactée sur l'aire du projet
Amphibiens	Spélerpès de Strinati	<i>Speleomantes strinati</i>	Sans objet (absence de zone suintante)
Reptiles	Phyllodactyle d'Europe	<i>Euleptes europaea</i>	Espèce non contactée sur l'aire du projet
Invertébrés	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Sans objet (absence d'habitat favorable et de sa plante hôte)
	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Sans objet (absence d'habitat favorable)
	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Sans objet (absence d'arbres feuillus âgés)
	Laineuse du Prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	Sans objet (absence d'habitat favorable et de sa plante hôte)
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Sans objet (absence d'arbres feuillus âgés)
	Noctuelle des peucédans	<i>Gortyna borelii lunata</i>	Sans objet (absence d'habitat favorable et de sa plante hôte)
Mammifères	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Habitat de chasse très restreint et fortement altéré par la circulation et l'éclairage routier, absence d'arbre gîte et de fissures favorables dans les affleurements rocheux directement concernés par le projet
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Habitat de chasse très restreint et fortement altéré par la circulation et l'éclairage routier, absence d'arbre gîte et de fissures favorables dans les affleurements rocheux directement concernés par le projet
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Habitat de chasse très restreint et fortement altéré par la circulation et l'éclairage routier, absence d'arbre gîte et de fissures favorables dans les affleurements rocheux directement concernés par le projet
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Habitat de chasse très restreint et fortement altéré par la circulation et l'éclairage routier, absence d'arbre gîte et de fissures favorables dans les affleurements rocheux directement concernés par le projet
	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	Habitat de chasse très restreint et fortement altéré par la circulation et l'éclairage routier, absence d'arbre gîte et de fissures favorables dans les affleurements rocheux directement concernés par le projet
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Habitat de chasse très restreint et fortement altéré par la circulation et l'éclairage routier, absence d'arbre gîte et de fissures favorables dans les affleurements rocheux directement concernés par le projet
	Vespertilion à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Habitat de chasse très restreint et fortement altéré par la circulation et l'éclairage routier, absence d'arbre gîte et de fissures favorables dans les affleurements rocheux directement concernés par le projet
	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Habitat de chasse très restreint et fortement altéré par la circulation et l'éclairage routier, absence d'arbre gîte et de fissures favorables dans les affleurements rocheux directement concernés par le projet

Liens entre les espèces d'intérêt communautaire et le projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet génère l'altération de 1 200 m² de pelouses sèches d'intérêt communautaire, soit 0,2 % de la surface d'habitat présente dans le site. Sur la zone d'étude, le maintien de l'habitat est conditionné au débroussaillage régulier des pentes, qui permet le maintien du peuplement herbacé. En raison de la faible proportion d'habitat impacté et de la naturalité limitée du site, le projet ne génère aucune incidence notable sur la conservation de l'habitat 6220* « Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea* ».

Aucun autre habitat naturel d'intérêt communautaire n'est présent dans l'aire du projet. En outre, l'aménagement de ce carrefour n'occasionne aucune modification d'usage par rapport à la situation existante : en l'absence de liens fonctionnels établis entre le projet et le site Natura 2000, l'aménagement ne génère aucune incidence notable sur l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le projet n'est pas de nature à détruire ou perturber de façon significative les espèces (Annexe II et IV de la directive 92/43/CEE) citées dans le formulaire standard de données (FSD) qui pourraient occasionnellement exploiter le site.

- Concernant la flore, la Nivéole de Nice n'est pas présente au sein de l'aire du projet ;
- Concernant les reptiles, les espèces d'intérêt communautaire n'ont pas été contactées au sein de l'aire d'étude, malgré des recherches ciblées. Les habitats rupicoles ne sont pas attractifs pour ces espèces – pas de fissures et/ou configuration non conforme aux exigences écologiques des espèces ;
- Concernant les amphibiens, l'absence de zone humide ou suintante, dans un contexte très urbanisé, ne permet pas l'expression du Spélerpès de Strinati ;
- Concernant les insectes, la zone de projet ne recèle pas d'habitats favorables (absence d'arbres feuillus matures produisant du bois mort,) ou de plante hôte pour les espèces citées dans le Formulaire Standard de données - Damier de la succise, Écaille chinée, Grand capricorne, Laineuse du Prunellier, Lucane cerf-volant, Noctuelle des peucédans. Les pelouses sèches à Brachypode rameux développées sur moins de 0,21 ha, n'accueillent pas de cortège d'espèces d'intérêt communautaire. Les Pins d'Alep ne présentent aucun attrait pour les espèces d'intérêt communautaire ;
- Concernant les chiroptères, le projet n'affecte aucun gîte, aucun corridor et aucun habitat de chasse (absence de grands arbres, de surfaces naturelles significatives, proximité de la route et des éclairages publics). L'aménagement du site n'est pas de nature à porter atteinte au maintien des populations de chauves-souris du site Natura 2000.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Le projet de réaménagement du carrefour Vistaéro n'a pas d'incidence sur le site Natura 2000 Corniches de la Riviera, eu égard :

- à la faible importance des travaux qui portent sur un réaménagement d'un carrefour existant (5.600 m² dont talus rocheux sur 1.200 m²)
- aux impacts limités sur une durée maximale de 12 mois dont pour le déroctage hors période sensible pour la biodiversité (mars à août)
- au fait que les nuisances générées sont limitées à la phase chantier. Les travaux seront réalisés de jour, pendant les heures ouvrables.

Toutes les mesures seront prises pour limiter les nuisances. Ce projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire, il vise bien à fluidifier la circulation routière aux abords de l'agglomération de Roquebrune Cap Martin.

En raison de la faible proportion d'habitat impacté (0,2 % de la surface d'habitat présente dans le site) et de la naturalité limitée du site, le projet ne génère aucune incidence notable sur la conservation de l'habitat 6220* « Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea* ».

Afin de prendre en compte l'ensemble de la biodiversité du site et de son environnement, au-delà des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, le Département s'engage à :

- respecter le calendrier écologique : éviter toute intervention (abattage, déroctage) dans le site durant les périodes de plus grande sensibilité pour la faune ordinaire (dont avifaune, chiroptères anthropophiles et reptiles), notamment entre les mois de mars et août ;
- une gestion environnementale du chantier : mission d'AMO environnementale pour le respect des préconisations et la bonne gestion du chantier (plan de circulation, des emprises/installations, gestion des invasives, respect du calendrier...)
- un balisage strict des emprises du chantier : délimiter les emprises chantier au moyen de clôtures ou de tout autre système empêchant tout débordement de chantier (dépôts de matériaux, circulation, défrichage...)
- sensibiliser les équipes chantier aux espèces patrimoniales présentes sur le site (Caroubier, Tarente de Mauritanie, Monticole bleu, Fauvette mélanocéphale, Serin cini) et aux espèces invasives (mettre en place toutes les dispositions nécessaires pour éviter la dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes (*Ailante glanduleux*)).

Le Département prévoit que les 3 candélabres existants dans le carrefour seront changés pour un éclairage à led et repositionnés sur l'anneau extérieur du giratoire avec leur faisceaux orientés vers la chaussée.

Listes des espèces floristiques et faunistiques rencontrées dans l'aire d'étude.

Enjeu intrinsèque de conservation pour la flore		Moyen	Assez fort	Fort	Très fort
NE <i>Non évalué</i>		Faible			
Protection Nationale (<i>Arrêté du 20 janvier 1982, modifié le 31 août 1995</i>)					
PN1	Article 1 : Protection stricte de l'espèce		PD2	Protection Départementale – PD (<i>Arrêté du 9 mai 1994</i>)	
PN2	Article 2 : Protection de l'espèce et réglementation de cueillette, transport,		PD3	Article 2 : Protection stricte de l'espèce dans les Alpes-de-Haute-	
			PD4	Article 3 : Protection stricte de l'espèce dans les Hautes-Alpes	
			PD5	Article 4 : Protection stricte de l'espèce dans les Alpes-Maritimes	
PR1	Article 1 : Protection stricte de l'espèce		PD6	Article 5 : Protection stricte de l'espèce dans le Var	
				Article 6 : Protection stricte de l'espèce dans le Vaucluse	
Directive Habitats Faune et Flore (<i>92/43/CEE du 21 mai 1992</i>)					
DH2	Annexe 2 : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (habitats d'espèces)				
DH4	Annexe 4 : Espèces d'intérêt communautaire strictement protégées sur l'ensemble du territoire européen				
DH5	Annexe 5 : Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion				
Liste rouge <i>Liste rouge nationale LRN (2012) ; Liste rouge régionale LRR (2017)</i>					
CR	En danger critique d'extinction				
EN	En danger	Espèces menacées			
VU	Vulnérable				
NT	Quasi menacée (espèces proches du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)				
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)				
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pu être réalisée faute de données suffisantes)				
NA	Non applicable (espèce non soumise car : (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en France uniquement de manière occasionnelle)				
ZNIEFF – PACA (<i>14 août 2013</i>)					
DET	Espèce déterminante		REM	Espèce remarquable	
Espèce végétale exotique envahissante EVEC (<i>Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en PACA, 2014</i>)					
Maj	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%		Mod	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%	

Listes des espèces floristiques et faunistiques rencontrées dans l'aire d'étude.

Enjeu intrinsèque de conservation pour la faune		Moyen		Assez fort		Fort		Très fort	
Protection Nationale (Oiseaux – arrêté du 29 oct. 2009 ; Amphibiens et Reptiles – arrêté du 19 nov. 2007 ; Mammifères terrestres, Insectes, Mollusques – arrêtés du 23 avril									
PN2	Article 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat								
PN3	Article 3 : Protection stricte de l'espèce								
PN4	Article 4 : Protection partielle de l'espèce								
Directive Habitats Faune et Flore (92/43/CEE du 21 mai 1992)									
DH2	Annexe 2 : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (habitats d'espèces)								
DH4	Annexe 4 : Espèces d'intérêt communautaire strictement protégées sur l'ensemble du territoire européen								
DH5	Annexe 5 : Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion								
Directive Oiseaux (2009/147/CE du 30 novembre 2009)									
DO1	Annexe 1 : Espèces d'intérêt communautaire strictement protégées sur l'ensemble du territoire européen								
Liste rouge (IUCN)									
CR	En danger critique d'extinction	Espèces menacées	Oiseaux		Liste rouge nationale LRN		Liste rouge régionale		
EN	En danger		Reptiles et amphibiens		2016	2016			
VU	Vulnérable		Mammifères		2015	2016			
NT	Quasi menacée (espèces proches du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)		Papillons		2017	-			
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)	Libellule		2012	2016				
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pu être réalisée faute de données suffisantes)								
NA	Non applicable (espèce non soumise car : (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en France uniquement de manière occasionnelle)								
ZNIEFF – PACA (29 nov. 2017)									
DET	Espèce déterminante		REM		Espèce remarquable				

Listes des espèces floristiques et faunistiques rencontrées dans l'aire d'étude.

Liste des espèces animales observées dans l'aire d'étude en 2019 par Kévin COURTOIS et Sylvain MALATY.

Groupe	Sous-groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Enjeu int.	PN	DH- DO	LRN	LRR	ZNIEFF PACA	Statut dans l'aire d'étude
Invertébrés	Coléoptères	<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)	Drap mortuaire	Faible	-	-	-	-	-	-
	Orthoptères	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte	Faible	-	-	-	-	-	-
		<i>Tessellana tessellata</i> (Charpentier, 1825)	Decticelle carroyée	Faible	-	-	-	-	-	-
Reptiles	-	<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie	Faible	PN3	-	LC	LC	-	-
	-	<i>Monticola solitarius</i> (Linnaeus, 1758)	Monticole bleu	Fort	PN3	-	LC	NT	REM	Reproduction
	-	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Faible	PN3	-	LC	LC	-	Reproduction (abords)
	-	<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale	Moyen	PN3	-	NT	LC	-	Reproduction
	-	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Faible	PN3	-	LC	LC	-	Reproduction (abords)
Oiseaux	-	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Faible	PN3	-	LC	LC	-	Reproduction (abords)
	-	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Faible	-	-	LC	LC	-	Reproduction (abords)
	-	<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucophée	Faible	PN3	-	LC	LC	-	Survol
	-	<i>Ptyonoprogne rupestris</i> (Scopoli, 1769)	Hirondelle de rochers	Moyen	PN3	-	LC	LC	-	Survol
	-	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Moyen	PN3	-	VU	LC	-	Reproduction (abords)
	-	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Faible	-	-	LC	LC	-	Reproduction (abords)